

2-3 La concertation

La loi impose qu'une concertation ait lieu lors de l'élaboration du PLH afin d'associer à la démarche les acteurs et les habitants. Cette consultation est prévue à minima sous forme d'une mise à disposition du public en Mairie du document final. Pour autant, il est souhaitable d'organiser une concertation plus conséquente.

Trois niveaux de concertation sont à distinguer : entre les élus et en direction des partenaires et de la population. Ceci suppose des degrés d'information différents et donc une communication différente.

La coélaboration avec des élus et techniciens communaux : informer, faire remonter les attentes et concerter

- **Des entretiens auprès de chaque commune.**

Les élus locaux et les techniciens seront à nouveau rencontrés afin de faire part des orientations du P.L.H. et recueillir leurs attentes et projets. Ces rencontres se feront avant la programmation des actions afin que ces dernières soient le plus possible en phase avec la réalité terrain .

- **La lettre du P.L.H.**

Un numéro a déjà été adressé aux communes. Deux numéros seront envoyés à chaque commune d'ici décembre 2002. Ce document sera l'occasion d'informer les élus sur l'état d'avancement de la démarche.

- **Une conférence de restitution.**

Une première conférence a déjà eu lieu en 2001, une seconde aura lieu à la fin de l'élaboration de la démarche et aura comme objectif de rassembler tous les acteurs afin de confronter les points de vue de chacun et définir les pistes d'approfondissement et les modalités de suivi du PLH.

La coélaboration avec les partenaires : aboutir à un programme d'actions pertinent et concerté

L'élaboration du P.L.H. ne peut se faire sans un partenariat étroit avec les acteurs de l'habitat. Le va-et-vient avec les différents partenaires doit être permanent. Outre la lettre du P.L.H., dont ils sont destinataires, et de la conférence de restitution, les techniciens sont amenés à se rencontrer régulièrement dans le cadre des **groupes de travail techniques "P.L.H."**. Ces groupes de travail se réunissent une fois par mois et rassemblent à la fois des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des professionnels de l'habitat ...

La concertation auprès de la population : informer les habitants et associations et recueillir leurs réactions

Rendre la démarche la plus transparente possible est un gage de réussite. Par conséquent, outre la mise à disposition d'un **document P.L.H.** dans chaque commune avec un **registre** à destination des habitants, l'exposition de **deux panneaux** se tiendra dans chaque commune, afin de présenter la philosophie et les actions à venir. Les dates de cette exposition seront communiquées par voie de presse et sur les sites internet de Saint Etienne Métropole et Epures

D'autre part, **Métromag'** sera mis à contribution puisqu'un numéro présentera l'état d'avancement de la démarche.

Jusqu'en décembre, les **sites internet** de Saint Etienne Métropole et d'Epures seront des supports d'information pour présenter le P.L.H. et son état d'avancement, ainsi que pour identifier les acteurs et les personnes à contacter.